

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2015

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil quinze, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Marion MAUFOUX, Bernadette MENOULLARD
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN,
Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mme Brigitte GUICHARDOT
Mrs Joël BOUZIGON et Jean-Claude MARECHAL

Absents :

Date de convocation : 17/06/2015

Date d'affichage : 01/07/2015

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : ACCEPTATION DE CHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le recouvrement suivant :- Chèque de TOTAL d'un montant de 551 Euros correspondant à une prime de certificat d'économies d'énergie pour les travaux, effectués en 2014, d'isolation par l'extérieur des murs de la mairie.

OBJET : ONF : DEVIS TRAVAUX 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'ONF concernant les travaux en forêt communale de PLAISIA pour l'année 2015 à savoir : - Entretien du parcellaire (débranchement manuel de la végétation avec mise en peinture (une couche) dans les parcelles 10 à 15) pour un montant de 1 449,48 € HT, soit 1 594,43 € TTC.

OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA PARCELLE SITUÉE « AUX COMBALLEES » AU MOTO-CLUB DES GEAIS

Après avoir été informé par Monsieur le Maire de l'arrivée à échéance du bail du moto-club des Geais en date du 31 juillet 2015, le Conseil Municipal, après délibération, décide de renouveler pour 9 ans à compter du 1^{er} août 2015, la location de terrain suivante au moto-club des Geais : « Aux Comballes » Section ZB 40 3 HA 28 A, selon les conditions établies dans le bail et charge le Maire à signer d'établir le bail se rapportant à ladite location.

OBJET : ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que, dans sa séance du 9 septembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération, d'acquérir un défibrillateur. Il les informe également qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition dudit défibrillateur.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de solliciter du Conseil Départemental (Service Mission d'Aide aux Collectivités Territoriales) l'attribution d'une subvention pour l'acquisition du défibrillateur et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

OBJET : REPAS CHAMPÊTRE

Celui-ci se déroulera le dimanche 6 septembre 2015 à la cabane de chasse. Comme chaque année, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour inviter les habitants de Plaisia. Réponse à rendre pour le 24 août 2015.

OBJET : TRAVAUX DIVERS (INFORMATION)

- Enfouissement des réseaux et Eclairage Public : Les travaux sont terminés.
- Chemin des Varrions et chemin accès cabane de chasse : Les travaux sont terminés.
- Compteurs d'eau : Le compteur d'eau de MERONA a été changé et un compteur de contrôle du réseau d'eau desservant la ferme de l'ermitage a été installé.
- Réserve incendie : Changement d'une vanne et du trop plein.
- Mare : Des devis ont été demandés à diverses entreprises pour les travaux prévus (sécurisation, curage, profilage des berges et embellissement). Les travaux devraient commencer vers septembre-octobre.
- Bordures : Des bordures seront installées le long de la maison de Madame PUIGRENIER pour prévenir le ravinement lors de fortes pluies.
- Place de retournement: Une place de retournement pour le ramassage des ordures ménagères sera prochainement réalisée à Merlu près du gîte de Madame SORNAY.
- Système de traitement de l'eau: Les travaux seront réalisés courant septembre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire